



Rétractation tardive de l'acheteur

Par **minutepapillon**, le **06/08/2009** à **20:54**

Bonjour,

J'ai signé un sous-seing, il y a 2 mois et demi pour la vente d'un terrain (à un prix très bas par rapport au marché.) Mon acheteur a entre temps obtenu son accord de prêt.

Et là ... Ô surprise ! ... alors que la signature est prévue pour dans 20 jours, celui-ci veut me contacter (en privé) ... disons le simplement, pour que je lui fasse une ristourne (le bonhomme aurait des problèmes financiers ... il craint "de ne pouvoir y arriver")

Qu'en pensez-vous ? ... et que me conseilleriez vous de faire ?

Merci !

Nicolas

Par **Solaris**, le **07/08/2009** à **22:09**

Bonjour,

Dans la mesure où les conditions suspensives ont été réalisées, vous pouvez imposer à votre acheteur de faire l'achat au prix convenu.

Cependant, son retard ne vous donne pas le droit de vous rétracter.

Concernant la modification du prix, il s'agit d'une décision personnelle et subjective, donc à vous de voir.